MAIRIE D'ALBOUSSIERE

145 rue de la mairie
07440 ALBOUSSIERE
Tel : 04 75 58 30 64

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026

En exercice	**15**
Présents	**12**
Absents	**3**
Votants	**15**

DATE DE CONVOCATION : 03/09/2026
DATE D'AFFICHAGE : 03/09/2026

L'AN 2026 et le mardi 8 septembre à 19h30

Le Conseil Municipal d'ALBOUSSIERE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence du Maire, Philippe PONTON.

Présents : Mesdames FRONDZIAK Véronique (pouvoir de Mme Magali MORFIN), CORBIN Léa, BOSC Corinne, Charlotte VALETTE, Virginie OSMUK, et Messieurs GAUTHERON Nicolas, PONTON Philippe (pouvoir de Mme Marjolaine BERGERON), ROULOT Lionel (pouvoir de M. Jean-Paul COMTE), ASTIER Gérard, BEAL Jean-Emmanuel, JOUAUX Matthieu, et FAVET-COURBIS Jean-Michel

Absents excusés : Mme Magali MORFIN donne pouvoir à Mme FRONDZIAK Véronique, Mme Marjolaine BERGERON donne pouvoir à M. Philippe PONTON, M. Jean-Paul COMTE donne pouvoir à M. Lionel ROULOT

Absents :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mme Léa CORBIN

Mise en ligne le : 18/11/2026 13:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Alboussière
https://www.intramuros.org/alboussiere/documents_administratifs/88016

***

Avant le début de séance il est proposé de rajouter à l'ordre du jour de délibérer sur la participation financière de la commune à la destruction de nids de frelons asiatiques.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07/07/2026

M. le Maire reprend les points du compte-rendu de la séance du 07/07/2026. Après relecture le compte rendu du Conseil Municipal du 07/07/2026 est adopté à l'unanimité.

2. FINANCES

a. POINT TRESORERIE

Monsieur le Maire présente le tableau de trésorerie de la commune avec une prospective jusqu'à la fin de l'année 2026. La trésorerie est positive malgré le report potentiel de la subvention du Département pour la chaufferie bois. Suite à une demande de Madame Dewere (CDL), Le déficit du budget camping devra être intégré dans le budget principal à court terme.

b. POINT CAMPING

Le taux de fréquentation et le chiffre d'affaires est maintenu par rapport à la saison 2025.

Mise en ligne le : 18/11/2026 13:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Alboussière
https://www.intramuros.org/alboussiere/documents_administratifs/88016

Comparatif saison 2024 - 2025-2026
(En nombre de nuitées)

	2024				2025				2026			
	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
Camping	85	192	617	880	71	179	400	774	103	157	373	622
Chalet découverte (Mini-chalet 2/4 - Chalet 2/4)	41	54	111	224	9	81	100	180	28	22	22	147
Grand Chalet découverte (Chalet 4/6 - Mobile home 4/6)	88	52	102	136	39	28	105	200	88	19	81	319
Maisonnette 5/8	48	12	41	77	0	0	7	97	20	30	26	187
TOTAL	262	310	871	1317	119	288	612	1251	239	228	502	1275
	TOTAL				TOTAL				TOTAL			
	2760				2270				2244			

Comparatif saison 2024 - 2025-2026
(En chiffre d'affaires)

	2024				2025				2026			
	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
Camping	750	1714,2	7489		732,5	1238	4962	9536	1059	1449	4346,3	8377,24
Chalet découverte (Mini-chalet 2/4 - Chalet 2/4)	1410	1571	3565		355	1925	4280	4980	1880	1465	938,5	5370
Grand Chalet découverte (Chalet 4/6 - Mobile home 4/6)	1725	1200	3282		1890	835,6	4850	8860	1720	700	2502,82	8295
Maisonnette 5/8	800	160	620				170	4080	410	480	580	3585
					2978	3999	14262	27456	5069	4094	8367,62	25627,2
	TOTAL				TOTAL				TOTAL			
	24286,17				48694,1				43157,86			

3. POINT PROJET

M. Jérôme MORIN de l'agence AGC Architectes présente l'étude prospective sur différents projets sur la commune.

a. Aménagement des places :

Propositions : rouvrir le centre du village et la circulation piétonne afin d'attirer l'attention sur les deux places et le point remarquable de la place du belvédère. Le montant du projet global de réaménagement des places est de 160 500€ HT.

b. Salle communale :

Rénovation énergétique : isolation et réfection du sol, changement des menuiseries côtés route.
Améliorer le fléchage de l'entrée principale à l'arrière du bâtiment par un premier espace d'accueil extérieur. Amener plus de sécurité en fermant l'espace extérieur et ainsi mieux l'identifier. Montant du projet : 109 000€ HT.

Le maire rajoute deux points non confiés à M. MORIN :

Mise en ligne le : 18/11/2026 13:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Alboussière
https://www.intramuros.org/alboussiere/documents_administratifs/88016

- Présentation du devis pour la Sonorisation de la salle. Les élus valident cette dépense.

- Climatisation : possibilité de subvention à hauteur de 10 000€ pour un montant maximum du projet de 20 000€. La demande de subvention doit être demandée avant le 30-09-2026. Des devis ont été demandés.

c. Snack

M. Jérôme MORIN présente l'évolution du projet de rénovation du bâtiment, réhabilitation de l'espace en bois par un portique permettant d'identifier l'entrée. Préservation d'un espace intérieur pour avoir une de restauration intérieure et pouvoir étendre la saison d'ouverture.

Montant du projet 111 200 € HT (à titre indicatif montant du mobilier de cuisine non compris dans le montant du projet : 89 000€ HT).

M. le maire présente le plan de financement prévisionnel pour ce projet et propose la sollicitation de la Région et du dispositif européen LEADER.

A noter que la commune a déjà obtenu un accord de financement de l'Etat à hauteur de 30% au titre de la DETR DSIL pour le projet. Le projet étant toujours le même (rénovation du snack) mais ayant simplement subi quelques évolutions (le bâtiment ne sera pas démoli mais rénové), l'Etat donne son accord pour maintenir la subvention accordée sur ce projet.

Concernant la maîtrise d'œuvre, les coûts sont suivant le tableau ci-après :

REPARTITION D'HONORAIRES PAR PHASE

Phases		MISSION DE BASE	Honoraires mission de base	Honoraires mission retenue
1	Permis de construire	ESQUISSE	déjà réalisé	déjà réalisé
		APS (conception de plan)	déjà réalisé	déjà réalisé
		AT (dossier graphique et administratif + suivi)	1 847,40 €	1 847,40 €
	Total Phase 1		1 847,40 €	1 847,40 €
2	Phase étude consultation	APD (plan architecte echelle1/100)	2 155,30 €	2 155,30 €
		PRO (dossier de consultation/détails)	2 925,05 €	2 925,05 €
		ACT + OS entreprises (consultation + marchés entreprises)	307,90 €	0,00 €
	Total Phase 2		5 388,25 €	5 080,35 €
3	Phase suivi realisation	VISA plans realisations entreprises	769,75 €	0,00 €
		~~DET (Suivi architectural du chantier)~~ - Conformité archilecturale	3 848,75 €	1 700,00 €
		AOR (reception des travaux avec l'OPC)	153,95 €	0,00 €
	Total Phase 3		4 772,45 €	1 700,00 €
TOTAL MISSION DE BASE COMPLETE - AGC CONCEPT			12 008,10 €	8 627,75 €
		T.V.A. 20%	2 401,62 €	1 725,55 €
		TOTAL GENERAL € T.T.C.	14 409,72 €	10 353,30 €

M. le maire propose aux conseillers communaux de voter :

- La validation d'évolution du projet de rénovation du snack, du plan de financement prévisionnel et la sollicitation de partenaires financiers comme susvisé.

- Le lancement de la mission de la maîtrise d'œuvre phases 1 et 2.

A noter que la partie 3 sera réalisée directement par les services de la Mairie.

Mise en ligne le : 18/11/2026 13:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Alboussière
https://www.intramuros.org/alboussiere/documents_administratifs/88016

La délibération est adoptée à l'unanimité.

d. Climatisation mobile des salles de classe

M. le maire explique qu'EDF débloque des fonds pour équiper les établissements scolaires. Edf verse une prime forfaitaire de 400€ par équipement pour l'installation dans les bâtiments de ventilateurs, brumisateurs, climatiseurs fixes ou mobiles, dans la limite de 10 équipements par établissement et d'une enveloppe globale de 4 000€.

M. le maire propose de commander 7 climatiseurs. Les devis sont en cours. Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 30/09/2026 sur la plateforme numérique d'EDF.

e. Vidéoprotection

M. le maire explique que l'on attend les propositions d'emprunt de la part du Crédit Mutuel, de la Banque Postale et de la caisse d'Epargne. Le devis d'installation de la vidéoprotection sera validé et les travaux pourront commencer une fois l'emprunt contracté.

f. Photovoltaïque

La commune souhaite équiper les toits des bâtiments communaux d'installation photovoltaïques. Une étude va être lancée avec les services du SDE07.

Indépendamment de cette étude une rencontre est prévue le 29/09/2026 à 14h avec Territoire d'Energie concernant le projet d'équiper le terrain de boules d'un auvent avec des panneaux photovoltaïques.

g. Autres

- Proposition de faire des travaux de peinture dans les locaux de la mairie. L'entreprise de M. SOUTEYRAT a transmis un devis. M. le Maire propose de demander d'autres devis.
- Malette de téléconsultation : rdv avec le cabinet infirmier ce jeudi 10/09/2026

h. Voirie

- Aménagement d'une voie douce depuis le parking de la salle communale jusqu'au complexe sportif. M. le maire présente l'étude réalisée par le Cabinet Merlin. Enveloppe prévisionnelle des travaux : 121 000€ HT,

  Montant prévisionnel de la MOE : 10 890€.

  Les conseillers municipaux décident de ne pas mettre ce projet en priorité.

Mise en ligne le : 18/11/2026 13:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Alboussière
https://www.intramuros.org/alboussiere/documents_administratifs/88016

i. Hôtel du Duzon

M. le maire explique que l'on attend une proposition de prix pour le rachat de l'hôtel du Duzon au prix des domaines. Le projet serait de faire des logements séniors en lien avec l'EHPAD.

j. EHPAD

M. le maire présente les dernières évolutions du projet d'extension de l'EHPAD. Le PC n'est pas déposé à ce jour. M. le maire a exprimé à Habitat Dauphinois :

- la nécessité d'avoir des logements climatisés pour des personnes seniors
- la réticence d'avoir un immeuble en bordure de route à l'entrée du village.

Il a demandé à ce que le PC soit validé par le conseil municipal d'Alboussière.

k. Achats des parcelles AE 61 – 62 – 63

M. le maire explique que les terrains adjacents au plan d'eau sont mis en vente par la propriétaire des parcelles AE 61 – 62 – 63. En acquérant ces parcelles la commune pourrait réhabiliter la promenade faisant le tour du plan d'eau. La superficie de ces parcelles est de de13 045m² et serait au prix de 8 000€.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. LE PETIT BISTROT

M. le Maire explique que le bail de location gérance du Petit Bistrot va arriver à échéance au 31/10/2026. Il s'agit de trouver un locataire gérant pour la suite.
La commune a reçu 2 candidatures :

- M. Rémi BOUVERON
- Mmes Corinne et Murielle BLONDEL

Après avoir présenté les deux candidatures, M. le maire propose de choisir le candidat par un vote à bulletin secret.

Les résultats du vote sont les suivants :
Nombres de voix pour Mesdames Blondel : 2
Nombres de voix pour M. Bouveron : 13

Les membres du conseil municipal souhaitent confier la location gérance du Petit Bistro à M. Rémi BOUVERON. Le bail va être rédigé en ce sens.

5. RESSOURCES HUMAINES

a. Ouverture d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe – temps non complet de 7h hebdomadaire en raison de l'évolution du poste de l'agent comptable/paie.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Mise en ligne le : 18/11/2026 13:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Alboussière
https://www.intramuros.org/alboussiere/documents_administratifs/88016

b. Ouverture d'un poste d'ATSEM – temps non complet de 26h hebdomadaire : redéfinition de poste suite au remplacement d'un agent déclaré inapte au poste de manière totale et définitive.

La délibération est adoptée à l'unanimité

c. Adhésion au service commun de prévention de la CCRC. Jusqu'à présent un agent était mis à disposition des communes. Un service commun a été crée afin de faciliter la flexibilité des interventions du ou des agents de ce service au sein des communes membres de la CCRC. Il est proposé d'adhérer à ce service commun dont le coût est réparti comme suit :
Coût du service commune / nombre de communes adhérentes

La délibération est adoptée à l'unanimité

6. FISCALITE

a. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TLVH)

M. le maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance. Il propose de mettre en œuvre cette taxe sur la commune.
Le taux sera voté lors du vote du budget 2027.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

b. Fiabilisation des évaluations cadastrales des logements – EDC éléments de confort

M. le maire présente la demande faite par le SGC pour fiabiliser les évaluations cadastrales des logements concernant les éléments de confort.
Les conseillers municipaux donnent leur accord pour mettre en œuvre cette démarche.

7. PARTICIPATION A LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELON

Le maire propose de participer financièrement à la destruction des nids de frelon à la hauteur de la participation de la CCRC soit 75€.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. POINTS DIVERS

a. Elections sénatoriales

Mise en ligne le : 18/11/2026 13:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Alboussière
https://www.intramuros.org/alboussiere/documents_administratifs/88016

M. le maire souhaite demander à l'ensemble de conseil municipal les consignes de vote pour les élections sénatoriales. Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Les conseillers ont désigné à l'unanimité M. Matthieu DARNAUD.

b. Présentation des rapports d'activité 2025 de la gestion durable des déchets (CCRC – service public)

Le rapport a été transmis à chacun des élus qui ont pu en prendre connaissance.

c. Commission de contrôle des listes électorales

La délibération 2026-022 du 07/04/2026 désigne les membres de la commission de contrôle des listes électorales. Ci-après les membres qui y figurent :

- M. Philippe PONTON (liste majoritaire) - titulaire
- M. Jean-Paul COMTE (liste majoritaire) - titulaire
- M. Jean-Emmanuel BEAL (liste majoritaire) - titulaire
- M. Nicolas GAUTHERON (liste minoritaire) - titulaire
- M. Jean-Michel FAVET-COURBIS (liste minoritaire) - titulaire

Monsieur le Maire explique qu'il doit être remplacé dans la commission de contrôle des listes électorales car il ne peut pas en faire partie.

M. Gérard ASTIER est désigné pour faire partie de la commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

d. Référent ambroisie

Mme Léa CORBIN et M. Jean-Michel FAVET sont désignés comme référent ambroisie. A noter qu'un signalement ambroisie peut être fait sur l'application Intramuros.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. DECISION DU MAIRE

a. Admission en non-valeur

M. le maire présente l'arrêté d'admission en non-valeur :

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2541-12-9 relatif aux actes de renonciation et de libéralité ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'état des produits irrécouvrables dressé et certifié le 12/06/2026 par Monsieur le Comptable public ;

Mise en ligne le : 18/11/2026 13:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Alboussière
https://www.intramuros.org/alboussiere/documents_administratifs/88016

- Considérant que le recouvrement de certaines créances est inférieur au seuil de poursuite ;
- Considérant la nécessité d'apurer comptablement ces créances et de dégager la responsabilité du comptable public ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont admises en non-valeur, pour un montant total de 42,50 €, les créances irrécouvrables suivantes :

Référence du titre	Redevable	Objet de créance	Montant restant à recouvrer	Motif
T-35-1	CUTO	Droit de place	34€	RAR inférieur au seuil de poursuite
T-44-1	LETI KREOLE	Droit de place	8,50€	RAR inférieur au seuil de poursuite

Article 2 : Ces sommes sont inscrites au compte 6541 « Créances admises en non-valeur » du budget de l'exercice 2026.

Article 3 : Il est précisé que l'admission en non-valeur ne décharge pas le débiteur de son obligation. Cette procédure correspond à un apurement comptable et n'exclut nullement un recouvrement ultérieur : le titre émis garde son caractère exécutoire et le débiteur pourra être de nouveau astreint au paiement s'il revient à meilleure fortune ou si les conditions qui ont motivé cette admission prennent fin.

Article 4 : Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à cette affaire.

10. DIVERS

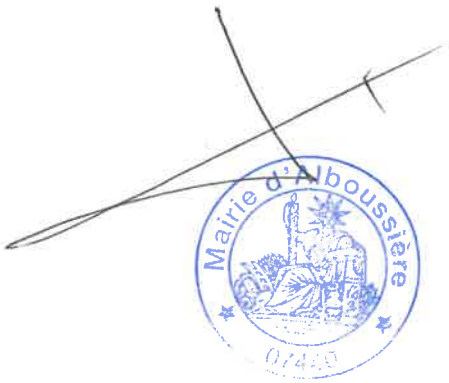
- Course Faun le 10/09/2026
- AG de la tribu : 16/09/2026
- AG de l'association des boules : 18/09/2026 à 18h30
- Cinéma Ardèche – salle Agora Guilherand Granges 30/09/2026
- Sitrad 27/09/2026
- Lancement du partenariat des spahis et du CEN Rhône Alpes le 05/10/2026 à Juventin
- 1° réunion concernant le Conseil Municipal des jeunes : 26/09/2026 à 10h

11. QUESTIONS

- Le déplacement du panneau de l'entrée de village sur la route de Lamastre a été accordée par le Département et va être fait dans les semaines qui viennent.

Mise en ligne le : 18/11/2026 13:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Alboussière
https://www.intramuros.org/alboussiere/documents_administratifs/88016

Clôture de la séance à 23h05





Mise en ligne le : 18/11/2026 13:59 (Europe/Paris)
Collectivité : Alboussière
https://www.intramuros.org/alboussiere/documents_administratifs/88016